



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1913

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 janvier 2023, le **Règlement numéro 1913 décrétant la création d'une réserve financière (fonds bleu) pour financer toute dépense visant la préservation et la pérennité du Lac Davignon.**

Ce règlement a pour objet le financement des dépenses visant la préservation et la pérennité du Lac Davignon, notamment par l'achat d'équipements ou fournitures, d'honoraires professionnels ou de services techniques.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 22 février 2023.

  
La greffière,  
Julie Lamarche, OMA